



COMMUNIQUÉ DE PRESSE ENTREPRISES DE SERVICES A LA PERSONNE :

Négociations de branche Entreprises de services à la personne : le dérapage de trop

Pas de critère d'ancienneté sur le régime de prévoyance !

Le 15/11/2024

Aujourd'hui les organisations syndicales de salariés de la branche des Entreprises de services à la personne (ESAP) ont pris la décision unanime de quitter la table des négociations. Cette décision fait suite aux positions jugées irrespectueuses et inacceptables de certaines organisations patronales, qui ont démontré un mépris flagrant pour les aspirations légitimes des salariés en matière d'évolution professionnelle et d'accès à de nouveaux droits.

A chaque sujet abordé au cours des négociations ces derniers mois, aucune avancée n'a été obtenue. Aucun accord sur les salaires n'a pu être signé depuis janvier 2024. Les propositions faites par certains représentants patronaux se sont révélées insuffisantes et déconnectées des réalités du terrain. Malgré des propositions constructives de la partie syndicale, la mise en place d'une nouvelle grille de classification s'enlise. La partie patronale refuse même de travailler sur la problématique des interventions jusqu'à nouvel ordre !

Et alors que nous discutons de la mise en place d'un régime de prévoyance depuis plus d'un an, les discussions risquent d'échouer suite à une nouvelle demande surprise de certaines organisations employeur : **ajouter un critère d'ancienneté avant que les salariés ne puissent en bénéficier**. En effet, La Fédération des Entreprises de Services à la Personne (FESP) et la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) ont voulu imposer la condition de 12 mois d'ancienneté ! Cette requête ahurissante a bloqué les débats et empêché d'aborder les sujets prévus à l'ordre du jour.

Les organisations syndicales appellent à une reprise des négociations dans un esprit de respect et de dialogue constructif. Il est urgent de répondre aux attentes légitimes des salariés et d'éviter une dégradation encore plus marquée des relations sociales dans le secteur. L'issue de ces discussions est essentielle pour garantir un avenir plus juste et équitable pour les travailleurs des ESAP.

Contacts :

Stéphane Fustec- CGT commerce et services
06 13 61 28 86 / fustecfree.fr

Stéphanie Prat Eymeric – FGTA-FO
06 63 83 59 13 / stephanie.eymeric@fgta-fo.org